



Délégation Paris Michel-Ange

DEC120059DR16

***Délégation de signature consentie à Monsieur Nicolas CASTOLDI
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

Le délégué régional,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 960023SGAL du 5 juillet 1996 modifiée concernant l'organisation des services du Secrétariat Général du CNRS;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS

Vu la décision n°112604DAJ du 4 janvier 2012 nommant Monsieur Nicolas CASTOLDI aux fonctions de directeur des affaires juridiques ;

Vu la décision n°112605DAJ du 4 janvier 2012 nommant Madame Isabelle LONGIN, aux fonctions de directrice adjointe des affaires juridiques ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **Monsieur Nicolas CASTOLDI**, directeur des affaires juridiques (DAJ), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la Direction des affaires juridiques, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas CASTOLDI, délégation est donnée à **Madame Isabelle LONGIN**, directrice adjointe des affaires juridiques, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 5 janvier 2012

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange

Evolution des compétences de Mme Clarisse DAVID

Responsable du Service des ressources humaines de la Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

Dec112721 DR05

Le Délégué régional,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision n°070039DAJ du 30 mars 2007 portant nomination de M. Gilles Traimond aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision n°080002DR5 du 2 janvier 2008 portant nomination de Mme Clarisse DAVID aux fonctions de responsable des Ressources humaines de la Délégation Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision n°100019DAJ du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Gilles Traimond, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services;

Décide

Article 1^{er}

Les attributions de Mme Clarisse DAVID, responsable des Ressources humaines, sont étendues à l'ensemble des domaines d'activités de la Délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

Article 2

La présente décision prend effet le 27 décembre 2011 et prendra fin à la date de la nomination d'un adjoint au délégué régional.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1^{er} décembre 2011

Gilles Traimond